

Copie à : Rb, D, Stae, Sa, Gi, Rs

Délégation suisse près l'OCDE, Paris (hors courrier)

5 mars 1971

Vorort de l'Union suisse du
commerce et de l'industrie
Case postale 235

EE 754.1.2 Rs/De

8022 Z u r i c h

OCDE : Déliement de l'aide;
Groupe de travail sur les
aspects financiers de l'aide

Monsieur le Directeur,

Le Comité d'aide au développement de l'OCDE (CAD) a entrepris, depuis quelques mois, des travaux destinés à mettre au point un projet de "Directives concernant la passation des marchés financés par des fonds d'aide publique au développement non liés".

Ces "Directives" sont conçues en fonction de l'hypothèse d'un déliement, par tous les pays donateurs membres du CAD, de leur aide bilatérale publique au développement. Toutefois, étant donné qu'un certain nombre de ces pays (par exemple Etat-Unis, Suède, République fédérale d'Allemagne, Pays-Bas) ont déjà délié leur aide bilatérale ou envisagent de le faire, on ne saurait exclure que ces Directives soient appliquées même si un accord général sur le déliement n'était pas conclu.

En vue de la réalisation d'un tel accord, la Suisse a, elle aussi, manifesté son intention de délier, en principe, les contributions bilatérales au développement qui pourront être faites au titre du crédit de programme d'aide financière de 400 millions de francs qui est actuellement examiné par les Chambres fédérales.

Outre qu'il permettrait aux pays en développement de tirer avantage du jeu de la concurrence internationale, le déliement général des aides bilatérales pourrait revêtir une importance particulière pour la Suisse puisqu'il offrirait à nos industries d'exportation la possibilité de participer de manière non discriminatoire au vaste marché que constitue l'ensemble des aides bilatérales accordées par les pays industrialisés.

- 2 -

Les travaux au sujet de ces Directives se poursuivant actuellement à Paris, il nous serait donc très utile de connaître votre opinion à l'égard du projet ci-joint et en particulier votre avis quant à l'aspect pratique de son application effective.

Vu l'évolution rapide de ces travaux, nous nous permettons de prendre prochainement contact avec vous par téléphone afin d'avoir vos premières réactions et de vous tenir au courant des derniers développements des travaux en cours à Paris.

Veillez agréer, Monsieur le Directeur, l'assurance de notre considération distinguée.

DIVISION DU COMMERCE

sig. Dunkel

Annexes mentionnées